

Sous-critère 1.4

Pour les formations AM,A1,A2 et A , la piste pour s'exercer aux épreuves hors circulation se déroule à 6 kms de l'auto-école : l'auto-école a l'autorisation de la communauté des communes pour pouvoir utiliser la piste qui se situe précisément à la zone industrielle, route de Nérac à Condom.

La disponibilité de la piste est totale : tous les jours de la semaine et le samedi.

L'accueil s'effectue à l'auto-école avant de rejoindre la piste.

Temps de déplacement : Il faut environ 10 mn aller et 10 mn retour.

Les premières leçons, le moniteur amène et ramène la moto : le candidat déjà titulaire du permis voiture suit le moniteur avec le véhicule de l'auto-école.

Pour les catégories AM et A1, les parents suivent le moniteur qui amène et ramène le 2 roues.